

# Taubira veut supprimer la rétention de sûreté... violeurs et assassins récidivistes se frottent les mains

écrit par Christine Tasin | 6 novembre 2015



Sept ans après [sa création par Nicolas Sarkozy](#), la contrôleuse générale des lieux de privations de liberté (CGLPL) Adeline Hazan recommande l'abrogation de la rétention de sûreté. Ce [dispositif concerne les criminels condamnés à des peines d'au moins 15 ans](#) : s'ils sont encore considérés comme dangereux et qu'ils présentent une probabilité très élevée de récidive en raison de troubles graves de la personnalité, ils peuvent se voir maintenus en détention une fois leur peine purgée.

Selon l'organe indépendant, la rétention de sûreté «supprime le lien objectif entre culpabilité et responsabilité, entre infraction et sanction, au profit de la notion de dangerosité». Or, «outre son caractère subjectif, le concept de dangerosité potentielle est contraire aux principes fondamentaux du droit pénal français, en particulier ceux de la légalité des délits et des peines et de proportionnalité de la réponse pénale», estime le CGLPL dans son avis publié au J.O ce jeudi. La «suppression» du dispositif est recommandée. Un avis qui n'est que consultatif. Mais Christiane Taubira, qui a reçu le rapport début octobre, [a indiqué à plusieurs reprises qu'elle entendait le supprimer](#). L'ex-garde des Sceaux Robert Badinter avait qualifié cette mesure de la loi Dati de 2008 comme «une période sombre» pour la [justice](#) française.

<http://www.leparisien.fr/politique/la-contrôleuse-des-prisons-demande-la-suppression-de-la-retention-de-surete-05-11-2015-5249355.php>

Aucune surprise. Taubira ne travaille que pour les délinquants, se fichant éperdument des victimes passées et à venir. Pour la beauté du geste – et de l'idéologie- ce qui compte c'est de donner une chance – à tous les assassins, pas aux victimes potentielles – et ne pas pratiquer la double peine en gardant en prison de façon préventive l'auteur d'un crime grave susceptible d'être, encore et toujours, dangereux.

Les raisons données à cette suppression envisagée sont techniques...

Mais les Français voudraient, eux, tout simplement, qu'un assassin, pervers, fou, incapable de réprimer ses pulsions, ne soit pas mis en liberté, c'est simple, non ?

La peine de mort a été abolie en France. Or, la peine de mort servait aussi à retirer du pays des gens irrécupérables. La peine de mort ayant disparu il était légitime de la remplacer par « perpète ».

Ils n'ont pas osé. « Perpète » a aussi disparu, mais Sarkozy avait osé imaginer un substitut, l'examen régulier de la dangerosité de certains. Quel crime!

Il est clair que Taubira veut pousser les Français à faire justice eux-mêmes.

Il y a des monstres, partout. Quelles que soient les explications liées à leur histoire, à leur enfance, à leurs chromosomes, à l'inné et à l'acquis, un monstre reste un monstre et l'Etat a le devoir de protéger ses concitoyens contre les monstres.

Or la contrôlease s'élève *contre le fait que* «l'inobservation des obligations imposé suffise à caractériser la dangerosité

*supposée d'une personne et donc justifier son placement en rétention de sûreté». Ben oui, banane, ce n'est pas en prison que les auteurs d'assassinats, de viols, de démembrements de leurs victimes vont pouvoir récidiver facilement... Si ces gens condamnés à 15 ou 20 ans de prison ne sont pas fichus, quand la sortie est au bout, de contrôler leurs instincts, leur mauvais caractère et ne respectent pas les consignes, c'est que, forcément, ils ne sont pas capables de revenir à la vie normale. Il est logique qu'ils restent en prison.*

Pour que nos enfants ne soient pas assassinés. Cela s'appelle le principe de précaution...

**Christine Tassin**